

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES  
2013-2016

Nom de la compétition : **25 Milles de Calais**  
Date : **Samedi 17 mai 2014**  
Lieu : **Manche - Mer du Nord (Départ de Gravelines)**  
Autorité Organisatrice : **Société des Régates de Calais " Les Voiles de Calais "**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

2.1 La régata est ouverte à

- 2.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

2.1.2 aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable et IRC)

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

2.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**3. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
IRC	[     ]
Osiris	[     ]

**4 PROGRAMME**

4.1 Les inscriptions seront prises **le vendredi 16 mai de 18h à 20h à Gravelines Plaisance et le samedi 17 mai 2014 de 10h à 12h au même endroit**

4.2 Jours de course : **Samedi 18 mai 2014**

**Signal d'avertissement toutes Classes à 13h30 à l'Est de la jetée Est du port de Gravelines sauf avis contraire affiché par le bateau CC**

**Courses à suivre**

**5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 mai 2014

**6. LES PARCOURS**

**6.1** Les parcours seront de type cotier

**6.2** L'emplacement des zones de course est situé **entre la rade de Calais et la rade de Gravelines**

**7. CLASSEMENT**

**7.1** Une (1) courses devra être validée pour valider la compétition.

**7.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

**8. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**9. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter

Pour l'accueil Mail : [b.fetel@fetel.fr](mailto:b.fetel@fetel.fr) , tel: 0610482501